



Commission
européenne

FONDS SOCIAL EUROPÉEN PLUS (FSE+) INVESTIR DANS LE CAPITAL HUMAIN

Janvier 2024
#EUfunds

Le Fonds social européen plus (FSE+) est le principal instrument de l'UE pour investir dans le capital humain, pour construire une Europe plus sociale et inclusive et pour promouvoir le socle européen des droits sociaux. Le FSE+ est une aide à l'élaboration de politiques liées à l'emploi, aux questions sociales, à l'éducation et aux compétences dans l'ensemble de l'UE. Il contribue également à la réduction des disparités sociales et économiques entre les États membres et les régions.

**Budget de l'UE consacré au FSE+
pour 2021-2027 :**

€95.8
milliards

Les investissements sont mis en œuvre par :

les États membres, qui complètent les 95,1 milliards d'euros fournis par l'UE au moyen de leurs propres ressources budgétaires, pour atteindre

la Commission européenne, dans le cadre du volet Emploi et innovation sociale (EaSI)

€142
milliards

€762
millions

Les États membres doivent respecter les droits fondamentaux lorsqu'ils utilisent le FSE+ et les fonds de cohésion.

Principaux avantages du FSE+



Préparer les travailleurs aux transitions écologique et numérique

L'UE investit **environ 65 milliards** d'euros dans les domaines de l'emploi et des compétences dans toute l'Europe.



Stimuler l'emploi des jeunes

Les États membres dans lesquels de nombreux jeunes ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation investiront **au moins 12,5 %** de leurs ressources FSE+ dans la promotion de l'emploi des jeunes.



Lutter contre la pauvreté des enfants

Les États membres les plus touchés par la pauvreté des enfants alloueront **au moins 5 %** de leurs ressources FSE+ à la lutte contre ce problème.



Soutenir les plus vulnérables

Tous les États membres doivent consacrer **au moins 25 %** de leurs ressources FSE+ à des mesures d'inclusion sociale, comme des services de proximité, des mesures d'inclusion active et un soutien ciblé aux groupes marginalisés tels que les Roms.



Apporter une aide alimentaire et une assistance matérielle de base

Tous les États membres doivent allouer **au moins 3 %** de leurs ressources FSE+ à l'apport d'une aide alimentaire et d'une assistance matérielle de base ou à la mise en œuvre de mesures d'inclusion sociale en faveur des plus démunis.



Promouvoir l'innovation sociale

Le FSE+ investit dans l'innovation sociale dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, des compétences et de l'inclusion sociale, tant au niveau national que dans le cadre de partenariats transnationaux.



Renforcer les capacités des partenaires sociaux et de la société civile

Les États membres confrontés à une faible participation des partenaires sociaux et des organisations de la société civile alloueront à cet objectif **au moins 0,25 %** de leurs ressources FSE+.

